



Fédération nationale de l'enseignement, de la culture
et de la formation professionnelle
Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

2, rue Romain Rolland 21 000 DIJON
Tél. : 03 80 67 01 14 Mob. : 06 76 15 06 78
E-mail : fnecfo21@gmail.com

CSA DES DHG 5 FEVRIER

COMPTE-RENDU DES ELUS FNEC-FP FO

NB 1 : le compte-rendu n'est pas exhaustif et se concentre sur les interventions des élus **FO** ; par correction, nous évitons autant que possible de parler pour les autres organisations syndicales qui ont chacune leur propre expression.

NB 2 : Le compte-rendu rassemble des propos qui se sont tenus lors du CSA et d'autres propos qui se sont tenus lors des groupes de travail qui l'ont précédé.

Explication des sigles des intervenants :

SG : Secrétaire Générale de l'Académie

SGA : Secrétaire Général Adjoint à la performance scolaire (responsable des moyens des EPLE)

SGA-RH : Secrétaire Général Adjoint aux Ressources Humaines.

DOSEPPP : Division de l'Organisation Scolaire, de l'Enseignement Privé et de la Prospective (Service chargé des postes, des heures et de leur répartition).

DASEN : Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (un par département)

DPE : Direction des personnels enseignants. / **DP admin** : Direction des personnels administratifs.

REPONSES DE LA RECTRICE AUX DECLARATIONS PREALABLES

Rectrice : J'ai conscience de la **situation exceptionnelle** où nous avons été plongés par le contexte budgétaire. Cela rend la préparation de rentrée plus complexe. Préparation commence en décembre et repose sur la visibilité budgétaire. C'est ce qui nous a manqué. Les services de l'Etat ont poursuivi leur travail en se fondant sur des hypothèses techniques. Si on compte les AESH qui augmentent, le nombre de postes augmente en fait. Le concours en L3, qui cohabite avec l'ancien concours, a mis de l'incertitude sur le nombre de stagiaires et sur le statut qu'ils auront. La réserve faite pour ce concours a été réinjectée. Nous avons été l'une des rares académies à maintenir les GT préparatoires, pour conduire un dialogue social constructif, avec envoi rapide des documents.

Le budget permet de concrétiser les engagements de notre gouvernement : l'amélioration du taux d'encadrement du 1^{er} degré, le redéploiement de la formation pro initiale, assises de la santé scolaire.

La santé mentale de nos jeunes est prioritaire, on crée des postes de psyEN et de personnels de santé et services sociaux. Souci de répartir ces moyens. Mais notre académie qui perd beaucoup d'élèves subit plus fortement le contrecoup.

L'approche « au cœur de la classe » : cette approche préfigurait la mesure que souhaite déployer le ministre avec les 800 collèges. Dans notre académie, 61 écoles, et 31 collèges, bénéficient de l'approche « au cœur de la classe ». D'autre part, 17 collèges sont dans le dispositif « collège en progrès » du ministère : 9 qui se recoupent avec « au cœur de la classe », et 8 nouveaux parce que les critères du dispositif ministériel sont un peu différents. Cela fera donc 39 collèges. Cette approche est pour et avec les enseignants. Apprendre que cela a donné lieu à des RSST m'inquiète, c'est aux antipodes de ce que je porte. D'autres écoles que j'ai pu rencontrer m'ont donné d'autres échos. Tout doit venir du

terrain. Ce que nous portons, suppose de la part de nos cadres et des enseignants un pas de côté par rapport aux postures qui sont les nôtres. Tout le monde n'est pas dans une posture parfaite, évidemment. Cela a été compris dans certaines écoles. On ne veut pas être culpabilisés. Nous écoutons les enseignants, mais pas sur les moyens, puisque je n'en ai pas. On pourra peut-être mettre en place un GT pour en parler.

FO : Nos besoins portent sur des moyens. Vous n'avez pas de moyens. Fin du GT, inutile d'en faire.

Rectrice : *mais on ne peut pas en rester là, il faut trouver des solutions.*

FO : oui, et d'ailleurs en discutant avec les IPR, qui ne sont pas spécialement en cause (ce n'est pas un

pb de mauvaise application de votre dispositif) on trouve toujours des solutions qu'on aurait envie de mettre en œuvre. Mais elles sont dérisoires car elles dépendent des conditions de travail : la pédagogie différenciée, les méthodes innovantes, on ne peut pas les mettre en œuvre si on est à 30, si on est à 35, si on n'a même plus un siège libre dans la salle pour les disposer autrement.

Rectrice : *Enfin j'apporte mon soutien aux victimes des agressions récentes de l'enseignante à Sanary, ou plus près, de l'agent du conseil départemental au collège Rameau de Dijon.*

REPARTITION DES MOYENS

Rectrice : *Prévisions : on s'attend à perdre 2769 élèves dans le 1^{er} degré ; 41 élèves de plus en ULIS. Il faut travailler sur le fond sur notre école de demain dans un cadre de déprise démographique aussi accentué. Répartition des moyens à la rentrée. Nos priorités nationales et académiques : par exemple, école inclusive, diversité des territoires, et 32 ETP pour maintenir les classes uniques dans les territoires très ruraux.*

1^{er} DEGRE

SG : *33 postes supprimés dans le 21, 5 dans le 58, 22 dans le 71 et 21 dans le 89.*

DASEN 89 : *l'exercice de bouclage de la carte scolaire nous paraît jouable, dans la mesure où on ne nous retire pas tout ce qu'on devrait nous retirer. Parfois, on ne dote pas, tant qu'on n'a pas la visibilité parfaite sur là où il y aura des besoins. Notre moyenne c'est un peu plus de 20 par classe. DAR et UEMA, unités autisme, c'est géré depuis le national, on ne sait pas comment ça va se déployer. Les ouvertures d'ULIS sont travaillées localement sur la base des besoins identifiés. Parfois, avec 6 à 8 élèves notifiés sur un bassin, avec des parents prêts à mettre leurs enfants en ULIS, on implante. Sur les PAS, engagement de l'académie à 100% (le 89 et le 71 rejoignent le reste). La moitié du budget relève de l'ARS qui paie les éducateurs. Sur les*

brigades de remplacement, il faut avoir en tête que nous avons une plus grande efficacité que bien d'autres académies.

FO : Nous avons déjà dit dans la déclaration ce que nous pensons des suppressions de postes ; des PAS qui contournent les notifications MDPH et qui ponctionnent de nombreux postes devant élèves ; ainsi que de la mise en place des ULIS qui sont des outils de destruction de l'enseignement spécialisé. Nous ajoutons une petite remarque sur les 33 postes supprimés en Côte d'Or : c'est le dpt qui prend le plus cher, alors que c'est AUSSI un dpt rural.

SGA : *Oui, mais le 21 est aussi celui qui perd le plus d'élèves.*

FO : Quant aux postes d'AESH dont se félicitait la rectrice tout à l'heure, le ministère ne devrait pas s'en vanter : il peut en créer tant qu'il veut, il sait que cela ne lui coûtera pas grand-chose. En effet, les AESH sont mal payées et il n'y a pas la moitié des postes qui sont pourvus !

DOSSEP : *C'est vrai au plan national. Mais quant aux postes d'AESH, dans l'académie, on est à moins de 1% de la cible, donc nous utilisons bien presque tous les postes qui nous sont donnés*

2nd DEGRE

Rectrice : Perte de postes, mais :

- 5 ouvertures d'UPE2A, et des ULIS
- Augmentation substantielle de la marge des collèges : 244 ETP (contre 114 l'an dernier)
- Maintien d'une alloc progressive des moyens à hauteur de 33 ETP.

SG : Quant au reste des moyens, sous la forme des pactes notamment, nous n'avons aucune info ni sur le calendrier ni sur le volume, mais il sera sans doute en diminution. Pas d'infos non plus sur les ruptures conventionnelles.

COLLEGES

SG : La marge d'autonomie des collèges a été augmentée. On a informé tous les chefs d'étab avec de la prudence et de la réserve sur le calendrier. DHG prévisionnelles pour que les travaux s'engagent dans tous les établissements. Les TRM doivent être remontés avant les vacances.

FO : vous avez parlé d'une augmentation de la marge d'autonomie des établissements, càd ?

SGA : Calcul des moyens des gpes de besoin en regardant les évaluations nationales et en projetant un nombre d'élèves en difficultés. L'intégralité de ces moyens, 70 ETP, est rebattue dans la marge de l'ensemble des collèges, sans égard à qui va mettre en place des dispositifs ou pas.

FO : selon les dispositifs mis en place, on ajuste ?

SGA : non, il n'y a plus rien de fléché.

FO : donc tous sont considérés comme déjà dotés, et vous n'y reviendrez pas ! Mais là, les DHG tombent, et on voit que rien n'est possible. Si la marge a doublé ça ne se voit pas à l'œil nu.

SG : oui, mais les effectifs ont fondu, aussi, donc des moyens sont retirés quand même.

SGA : sur les 138 ETP pour les groupes de besoin, 100 ont été remis dans les marges. Mais c'est en fonction non pas des évaluations nationales et des gpes de besoin attendus ou probables ; mais en fonction de l'IPS.

FO : mais cela devrait se voir. Or, on a des étab où toutes les classes sont prévues à 30-31 et où aucun aménagement ne semble possible.

DOSSEP : Les établissements n'auront pas les mêmes moyens qu'au moment des groupes de besoin ; c'est juste redistribué en répartissant sur tous les collèges.

LYCEES

FO : Les effectifs à 35-36 dans les deux voies c'est intenable, surtout en voie technologique. Concrètement soit cela crée des situations où tout le monde craque comme avec les STI 2D à 34 au lycée Eiffel ; soit cela dévore la marge de tous les établissements, car si on met le paquet pour ne pas avoir des classes à 35 dans les séries technologiques, il ne reste rien pour les dédoublements, les groupes de LV, etc. Et pourtant, même au début de la réforme Blanquer dont nous continuons à demander l'abrogation, les classes générales étaient prévues à 35 et les classes technologiques à 30.

SGA : Non, ce n'est pas tout à fait ça. C'est surtout que la marge est plus importante en STI 2D. Et puis on n'est pas à 35 partout. 58% des heures de cours qui sont données dans l'académie se tiennent devant des groupes à moins de 24 élèves.

FO : Pourquoi dans plusieurs étab on retrouve le coup de sabre des effectifs entre la 1^{ère} et la Tale, alors que justement le niveau de 1^{ère} est un de ceux où il y a le moins de surprise (peu de réorientation, pas de redoublement).

SGA : on applique toujours des taux de passage constatés. Pas de chgt sur la méthode. Ajustements possibles

DOSSEP : Nos prévisions sont fiables. L'année dernière, nous avons atteint une exactitude à 73 élèves près sur l'ensemble de l'académie.

ETABLISSEMENT PAR ETABLISSEMENT

FO : est intervenu sur plusieurs lycées :

- **Castel** : 100h de moins et 8 2^{nde} à 36 (comme pour les 1^{er} et term STMG). Pas sûr de pouvoir accueillir les redoublants en T^{ale} avec une classe en moins. Une demande d'audience a été remise en main propre à la rectrice.

- **Carnot** : 85h de moins au lycée, mais le collège comme le lycée perdent beaucoup. On a un peu l'impression qu'après une année d'attention dont les personnels n'ont même pas tellement vu les effets, on démonte le barnum et on abandonne l'établissement à son sort. Rappel de la lettre que les personnels ont écrit récemment pour leurs classes et leurs conditions de travail.
- **Brochon** : Tout va être à 36 !! c'est trop !
- **Eiffel** : revendique la 4^{ème} terminale STI 2D.

- **Chatillon sur Seine** : remise en main propres d'une lettre pour l'ouverture d'une 1^{ère} technologique.
- **Sens** : Non seulement il manque des heures mais aussi des personnels administratifs, dont un poste indument supprimé l'an passé.
- **Varzy** : les collègues demandent à être reçus !

Moyens 1^{er}/ 2nd degré : Vote contre unanime

EVOLUTION DES EMPLOIS

SG : 1 perdre supprimé : vous croyez vraiment qu'on a de la marge à Marsannay et à Clos Maire ?
 2 ATSS supprimés : comme si on était larges !
 3 emplois d'enseignant éduc internat (vacants)
 Stabilité en DDFPT et CPE, mais ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas de suppression, c'est la balance qui est à 0. On verra cela en GT pour la rentrée 2027.
 2 suppressions de postes de documentalistes !
 2 postes de CPE sont prélevés pour faire du remplacement (pas de suppression de poste)
 Personnels santé + sociaux en attente.

FO : S'attaquer aux postes de **documentalistes**, c'est du jamais vu ! Au passage, il n'y a toujours pas de remplaçant d'une des deux documentalistes à

Eiffel, en arrêt depuis la rentrée. En ce qui concerne les **Perdir**, le collège Marsannay qui est en première ligne pour en perdre un va vous écrire. Enfin, en ce qui concerne les CPE, il est à noter que le lycée du Clos Maire est en première ligne pour en perdre un, de même qu'il est en première ligne pour perdre un Perdir. En plus ils ont vraiment besoin de leurs CPE car ils sont multi-sites.

SGA : Nous n'enlèverons évidemment pas tout au même endroit, et la situation de Clos Maire est connue.

Evolution des Emplois : Vote contre unanime

EVOLUTION DE L'OFFRE DE FORMATION

EN VOIE GT

FO : **Pontus de Thiard** : ouverture d'une **section euro espagnol en SES**. Il y a eu pour le moins une certaine opacité dans l'ouverture de cette section. D'abord, le principe n'en a pas été discuté, ni la DNL choisie. Il y a encore une grande opacité dans le traitement des heures qui y seront consacrées. A qui seront-elles attribuées ? Y aura-t-il création d'un poste spé ? Nous ne pouvons pas encore préjuger de ce qui sera décidé dans l'optique de faire vivre cette section euro SES espagnol, mais nous serons vigilants sur le montage du poste et sur son attribution dans les règles.

DOSSEP : enquête terminée à l'automne. Les chefs se sont prononcés, on a acté le ppe d'ouverture mais pas le TRM, donc on verra en mars comment va se traduire cette ouverture. Si un poste à profil se fait, ce sera sur l'année prochaine, et on fonctionnera en 1^{ère} année sur des ressources locales.

FO : On a entendu parler à Carnot d'une mutualisation en cours entre Carnot et Eiffel sur la SI en terminale ? A Eiffel, le sujet n'a pas été évoqué. Il y aurait aussi une fermeture annoncée de l'Anglais à Marey ? Soit en LLCER, soit en AMC. La carte n'en parle pas mais les chefs y travaillent.

Une fois de plus, cela montre que cette carte sert plus à entériner des décisions que prennent les chefs d'établissement, et non à piloter pour maintenir une offre variée et équilibrée.

SGA : *on laisse les chefs ouvrir le gpe qui correspond au choix des élèves. AMC ou LLCER, on oriente l'enseignement de spé. Sur les mutualisations, cela reste d'actualité. On n'en a pas encore entendu parler entre Carnot et Eiffel pour la SI, mais cela peut être en discussion entre les chefs. Et après tout, pourquoi pas, si ça peut préserver une spécialité cela peut être bénéfique.*

UPE2A :

SGA : *De gros efforts sont faits pour conforter, et ouvrir des spécial NSA.*

FO : Attention, les tests de positionnement, ça coince. La grogne s'installe chez les coordinatrices.

SGA : *il faut voir avec le CASNAV et le département concerné.*

VOIE PRO, CARTE DES FORMATIONS

Adjte DRAFPIC : *lettre de cadrage précisée tôt dans l'année aux chefs d'établissement. Les ouvertures demandées ont été validées. Au regard de certains critères (taux d'insertion, nombre d'inscrits, besoin socio-économique, ...) on effectue des fermetures/ouvertures/ACA/RCA. Reprise du document carte de formation.*

La FSU évoque la fermeture du BTS à **Decize** pour le recréer à Nevers.

SGA : *oui mais il y a seulement 5 élèves dont 4 viennent de Nevers, c'est pertinent de déplacer.*

DOSSEP : *les jeunes adultes cherchent la vie universitaire, c'est à prendre en compte.*

Adjte DRAFPIC : *En PME, les 2 diplômes qui existent déjà à Nevers sont en apprentissage ; là on en crée un sous statut scolaire. En général, on est inquiet du remplissage des BTS, car en moyenne, ils laissent 30 % de places vacantes. La concurrence des BUT fragilise le BTS.*

FO : Oui les BTS ne remplissent pas ; mais par contre vous ne le questionnez JAMAIS le mode de

CAELVE

FO : On raréfie les langues rares en coupant les moyens des établissements : il faut sécuriser les heures de LV rares ou de langues anciennes dans les établissements où elles existent encore, pour les protéger. Ce qui est maintenu, est malmené : par exemple, on mélange des niveaux disparates pour renforcer les effectifs, on baisse les horaires légaux, on met ces enseignements sur des créneaux horaires défavorables.

Rectrice : *mais les horaires légaux sont des horaires réglementaires, on n'y déroge pas !*

FO : Ah si, ce genre de bricolage existe, on vous l'assure. Localement c'est du chantage à la fermeture : « Acceptez qu'on ouvre avec une heure de moins, sinon on ferme ».

Carte spécialités / LV : Vote contre unanime

recrutement que nous avons depuis plus de 5 ans, vous n'en tirez même pas le bilan. On *pourrait* remplir mais on appelle les élèves motivés trop tard. Les Bacs Pro sont prioritaires ; on en prend, ils sont censés venir, mais ils ne viennent pas, et ne préviennent pas qu'ils ne seront pas là. Quand on s'aperçoit qu'ils n'y sont pas, et qu'on demande à des élèves de Séries techno de venir combler les places, mais c'est trop tard, ils ont pris autre chose. Et les BTS restent mal remplis.

Rectrice : *Nous avons un travail de dentelle fait par le service DRAFPIC pour faire le maillage de formations, mais les ouvertures dépendent des fermetures. Pour ouvrir qq part, on doit fermer ailleurs.*

FO : La carte des formations ne nous convient pas. Comme indiqué dans la déclaration, il manque des CAP. De plus, les "colorations" ne sont pas réellement de nouvelles offres de formation

Carte des formations pro : vote contre unanime.

LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

SGA DRH : Certaines choses n'ont pas été corrigées mais le seront bientôt. Dans le 2nd degré, on a un projet de mettre une bonif un peu sur la ruralité mais pas seulement. On en a discuté plusieurs fois sans être d'accord, mais là on s'est mieux compris sur ce qu'on visait : les établissements qui ont un gros turnover pourraient être bonifiés si on y reste au moins 3 ans. Il faut donc qu'on travaille à identifier ces établissements, dont bcp sont dans l'Yonne où 87% des personnes qui y sont affectées le sont en-dehors de leurs vœux. Cette discussion va aboutir l'an prochain.

1^{ER} DEGRE

SGA RH : On considère l'ancienneté de poste par l'échelon détenu et non l'Ancienneté générale de service. Les syndicats souhaitent refaire le calcul pour qu'on bonifie chaque année d'ancienneté détenue. Si on rouvre ce chantier, il faut revenir à un point / une année, ce qui revient à crever le plafond des points que peut obtenir un candidat. Mais c'est retravailler tout le barème... **Rectrice :** Je vois qu'il est pertinent de discuter des évolutions mais il faut le traiter dans les instances départementales avec les DASEN, puisque chacun d'eux peut vous expliquer leurs méthodes précises.

SG : on verra avec les DASEN pour voir quand et sous quelle forme avoir ces discussions. Débattre de ces questions en octobre, ce sera sans doute mieux, il faut boucler cela avec les DASEN.

SGA DRH : mais attention au périmètre. La DGRH ne veut pas voir faire le travail des ex-CAPA en GT.

SECOND DEGRE

SGA DRH : Certaines choses n'ont pas été corrigées mais le seront bientôt. Dans le 2nd degré, on a un projet de mettre une bonif un peu sur la ruralité mais pas seulement. On en a discuté plusieurs fois sans être d'accord, mais là on s'est mieux compris sur ce qu'on visait : les établissements qui ont un gros turnover pourraient être bonifiés si on y reste au moins 3 ans. Il faut donc qu'on travaille à identifier ces établissements, dont bcp sont dans l'Yonne où 87% des personnes

qui y sont affectées le sont en-dehors de leurs vœux. Cette discussion va aboutir l'an prochain.

FO et d'autres organisations soulignent que la promotion plus importante en Côte d'Or et surtout peu en Yonne (L'éloignement de Dijon empêcherait-il la promotion ?)

SGA DRH : on a en effet l'impression de décalages dans les taux de promotion. Hypothèse : valorisation dans les évaluations prend en compte la participation à la formation, aux commissions de sujets, etc. Or ces activités sont plus faciles à faire quand on n'habite pas loin de là où travaillent les IPR, donc Dijon. Pas de quotas par dpt, mais surreprésentation territoriale de certains.

Rectrice : il faut que les IPR en soient conscients.

FO : il faudrait surtout qu'on ne survalorise pas les activités hors enseignement. Si on notait les profs sur la manière dont ils enseignent, ce serait peut-être moins inégal et il n'y aurait pas tous ces biais.

FO était contre PPCR. **Pour la hors classe ou la classe exceptionnelle**, trop de collègues de 62 ans et plus restent non promus, et c'est souvent lié au critère d'ancienneté de corps qui prévaut sur l'Ancienneté Générale de Service (pour les PLP non prise en compte de la double carrière et la reconversion ; même chose pour les PE qui sont passés certifiés).

DPE : le reclassement a valorisé l'ancienneté. Et un changement de corps, cela peut être considéré comme un changement de grade.

FO : Non ! Il y a aussi un problème de **RdVC pour les TZR et les postes partagés** qui se multiplient, surtout pour le RDV3 et la hors classe.

SGA DRH : on fait des ateliers relecture des entretiens pro, avec des chefs et des IPR. Et on essaie de neutraliser quand on voit les chefs écrire des choses comme ça.

FO : vous chassez les remarques explicites qui seraient discriminantes, mais vous ne pouvez pas empêcher qu'un investissement réparti entre plusieurs établissements, soit perçu par certains chefs comme un déficit d'investissement dans l'un ou l'autre de ces établissements, lorsque les enseignants sont en postes partagés.

QUESTIONS DIVERSES

Le nom des organisations syndicales qui ont posé ces questions diverses n'a pas été précisé. Seules celles de **FO** ont donc été identifiées dans la liste qui suit.

Combien d'inscrits dans les concours dans notre académie ?

SG : BAC +5 : 1093 (externe : 961)

BAC + 3 : 1118 inscrits (externe : 681)

Second concours interne : 64

Troisième concours : 184

Mission harcèlement scolaire : comment est-elle rémunérée en IMP ?

SG : 1 IMP pour élab de + de 600 élèves,

0,5 IMP pour moins de 600,

0,25 IMP pour moins de 300 élèves.

C'est ce que le rectorat finance. Mais localement, la décision peut être prise d'en donner davantage.

CDIsation des AED :

SG : Modalités de passage en CDI sont dans le guide de gestion des AED, avec 6 ans d'ancienneté.

Pour leur mobilité, il faudrait un décret statutaire qui n'existe pas. Ce n'est pratique pour personne.

FO : et puis franchement, CDI au bout de 6 ans, c'est trop long ils ont fait leurs preuves avant.

Versement rétroactif de la prime Educ Prio AED et AESH :

SG : Lorsqu'une première demande est formulée en 2026, elle ne remonte pas avant 2022. Et la demande de prise en compte a une dead line, celle du 31 décembre 2026. En avril, mai, juin, on devrait pouvoir payer ceux qui ont déjà demandé et fourni tous les justificatifs.

Frais de déplacement des AESH :

SG : Tous les remboursements ont avancé, on n'a pas d'alerte de retard du 71. Donnez-nous des exemples si vous avez des remontées précises.

Administratifs :

Postes occupés par des personnels détachés d'un autre corps ? Un tableau sera envoyé

SGA : Adjaenes : 44 agents détachés, surtout profs.

ITRF : 3 agents détachés (3 certifiés).

Attachés : 26 personnels détachés

Ingénieur d'études : 1 ingé des services tech, 2 PE

SAENES : 31 agents détachés.

Détachés sur un poste précis, ils n'en bougent pas facilement, et ne prennent pas de promotions. Mais ce sont des postes qui échappent aux administratifs eux-mêmes : on essaie de tenir ces équilibres fragiles pourtant. Et on comprend mal pourquoi il y a tant de reclassements après inaptitude à l'enseignement sur Dijon même, et pas bcp ailleurs.

FO : Télétravail en EPLE :

SG : circulaire connue, mais les demandes sont gérées par les chefs d'étab. 34 protocoles validés, mais on ne sait pas sur combien de demandes. Ce n'est pas si mal.

FO : Les refus sont trop systématiques, alors que pendant la pandémie et à la reprise ensuite, de nombreux personnels ont pu télétravailler sans que cela soit si difficile que cela.

SG : oui mais il faut laisser du temps. 34 la première année, ce n'est pas si mal.

FO : Les personnels administratifs ont droit au report des jours de congés qui n'ont pas pu être pris en arrêt maladie La circulaire BCRF1104906C du 22 mars 2011 indique que le report des jours de congés perdus par un arrêt maladie est automatique. Elle en parle en ces termes : « Au vu de ces éléments, **je demande à tous les chefs de services d'accorder automatiquement le report du congé annuel restant dû** au titre de l'année écoulée à l'agent qui, du fait d'un des congés de maladie prévus par l'article 34 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, n'a pu prendre tout ou partie dudit congé au terme de la période de référence ». Or, les collègues sont

invités à les mettre sur un compte épargne temps, présenté comme la seule solution.

SG : *une réponse écrite suivra.*

FO : oui mais quand même, la direction des personnels demande de poser ces jours sur un CET. Pourquoi ?

DP Admin : *il y a 25 jours par an max. En EPLE, ils ne peuvent pas être pris lors de la présence d'élèves.*

SG : *enjeu de continuité de service.*

FO : le texte ne parle d'aucune restriction liée à cette continuité de service. Il dit que cela doit être accordé « *automatiquement* ». C'est peut-être un droit qui ne vous arrange pas, mais c'est un nouveau droit et c'est dans les textes, il n'est pas légal de le contourner.

DP Admin : *Attention, les textes sur jours de congés des administratifs indiquent bien qu'ils sont pris sur les vacances scolaires et non pas autrement.*

Protections individuelles pour les personnels : qui paie ?

SG : *Les EPI sont pris sur le financement sur le budget de l'établissement. Il faut créer la ligne budgétaire sur la taxe d'apprentissage ou sur la dotation de la collectivité territoriale.*

FO : Dispositif expérimental de la bivalence provisoire en Lettres Modernes : Où en êtes-vous ? Combien de dossiers ? d'entretiens ?

SG : *On reporte le prochain bilan d'étape, on y revient en mars.*

Quelle est la durée de validité des aménagements de postes :

SG : *Cela dépend de l'aménagement :*

- *Pour le temps : accordé de façon annuelle.*
- *Pour le matériel : préconisation valable pour plusieurs années mais réévaluation.*